

Conclusions du Conseil du 11 mai 2010 sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et l'initiative intitulée «des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»

(2010/C 135/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

1. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁽¹⁾, qui vise à garantir que l'éducation et la formation initiales offrent à tous les jeunes les moyens de développer des compétences clés à un niveau qui leur permette d'être préparés à de futurs apprentissages et à la vie professionnelle et donne la possibilité aux adultes de développer et d'actualiser leurs compétences clés au cours de leur vie;
2. La résolution du Conseil du 15 novembre 2007 sur les compétences pour des emplois nouveaux⁽²⁾ et les conclusions du Conseil du 9 mars 2009 sur des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux — anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail⁽³⁾, dans lesquelles l'accent est mis sur la nécessité de préparer les travailleurs aux nouveaux emplois de la société de la connaissance et dans lesquelles il est constaté que les besoins de compétences et de qualifications augmenteront considérablement dans tous les types et à tous les niveaux de fonctions et que les employeurs demandent de plus en plus des compétences clés transversales;
3. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁽⁴⁾, qui préconise, au lieu de privilégier, comme c'est traditionnellement le cas, les «critères de l'apprentissage», tels que la durée d'une formation ou le type d'institution, d'adopter une approche fondée sur les «acquis de l'éducation et de la formation» — c'est-à-dire ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de réaliser;
4. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 22 mai 2008 sur la promotion de la créativité et de l'innovation dans le cadre de l'éducation et de la formation⁽⁵⁾, dans lesquelles est mise en évidence l'importance du cadre des compétences clés pour favoriser la créativité et l'innovation et qui ont conduit à l'élaboration du «Manifeste pour la créativité et l'innovation en Europe», qui a été présenté par les ambassadeurs de l'Année européenne 2009 de la créativité et de l'innovation;
5. Les conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur l'éducation et la formation des adultes⁽⁶⁾, qui confirment l'importance de l'éducation et de la formation des adultes en tant que composante essentielle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
6. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 21 novembre 2008 intitulées «Préparer les jeunes au XXI^e siècle»⁽⁷⁾, qui soulignent qu'une approche cohérente du développement des compétences, fondée sur le cadre de référence européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, requiert des efforts plus soutenus pour améliorer la maîtrise de la lecture et d'autres compétences de base;
7. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008 sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP)⁽⁸⁾, qui soulignent qu'il est particulièrement important pour l'EFP d'améliorer la créativité et l'innovation et que, à cette fin, il convient de favoriser activement l'acquisition de compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Ces conclusions visent également à renforcer les liens entre l'EFP et le marché du travail en mettant l'accent sur les emplois et les compétences;
8. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 12 mai 2009 sur le développement de partenariats entre institutions d'enseignement et de formation et partenaires sociaux, en particulier les employeurs, dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie⁽⁹⁾, dans lesquelles il est recommandé qu'une attention suffisante soit accordée à tous les niveaux dans les établissements d'éducation et de formation à l'acquisition de compétences transversales fondamentales, utiles dans la vie professionnelle;
9. Les conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement⁽¹⁰⁾, par lesquelles il constate que les exigences imposées aux enseignants rendent nécessaire l'élaboration de nouvelles approches et amènent les enseignants à assumer davantage la responsabilité de leur propre formation tout au long de la vie, afin d'actualiser et de développer leurs connaissances et compétences;
10. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 26 novembre 2009 sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance⁽¹¹⁾, qui invitent les établissements d'enseignement et de formation à s'assurer que les programmes, de même que les méthodes d'enseignement et de contrôle des connaissances à tous les niveaux de l'éducation favorisent et intègrent la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise;

⁽¹⁾ JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

⁽²⁾ JO C 290 du 4.12.2007, p. 1.

⁽³⁾ Doc. 6479/09.

⁽⁴⁾ JO C 111 du 6.5.2008, p. 1.

⁽⁵⁾ JO C 141 du 7.6.2008, p. 17.

⁽⁶⁾ JO C 140 du 6.6.2008, p. 10.

⁽⁷⁾ JO C 319 du 13.12.2008, p. 20.

⁽⁸⁾ JO C 18 du 24.1.2009, p. 6.

⁽⁹⁾ Doc. 9876/09.

⁽¹⁰⁾ JO C 302 du 12.12.2009, p. 6.

⁽¹¹⁾ JO C 302 du 12.12.2009, p. 3.

ET RAPPELANT EN PARTICULIER

Les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») ⁽¹⁾, dans lesquelles sont évoqués les moyens de faire face aux enjeux liés à la pleine mise en œuvre des compétences clés et d'améliorer l'ouverture et la pertinence de l'éducation et de la formation, notamment par la définition des domaines prioritaires durant le cycle de travail 2009-2011, l'éventuelle élaboration d'un critère de référence sur l'employabilité, ainsi que l'adaptation du cadre cohérent d'indicateurs, en accordant une attention particulière à la créativité, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise;

CONSCIENT DES ENJEUX SUIVANTS

1. La crise économique actuelle, couplée aux mutations sociales, technologiques et démographiques rapides, met en évidence l'importance vitale qu'il y a à veiller — par un niveau élevé de qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi que par une mobilité accrue — à ce que tout le monde, en particulier les jeunes, acquière un ensemble solide de compétences;
2. L'acquisition et l'enrichissement des compétences sont essentiels pour améliorer les perspectives d'emploi et contribuer à l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale et la citoyenneté active, car c'est le signe qu'une personne est capable d'agir avec une organisation qui lui est propre dans des situations complexes, changeantes et imprévisibles. Comme indiqué dans la recommandation sur les compétences clés, une personne compétente est capable de combiner connaissances, aptitudes et attitudes et d'appliquer et faire usage des acquis antérieurs (qu'ils soient d'origine formelle, non formelle ou informelle) dans des situations nouvelles;
3. Dans le rapport conjoint 2010 du Conseil et de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010», il est constaté ce qui suit:

— De nombreux pays ont engagé une réforme des programmes éducatifs explicitement fondée sur le cadre des compétences clés, notamment dans le domaine scolaire, mais des méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices doivent être élaborées et appliquées plus largement pour veiller à ce que tous les citoyens puissent accéder à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de haute qualité;

— Il faut en particulier renforcer les compétences requises pour poursuivre un apprentissage et intégrer le marché du travail, qui sont souvent interdépendantes. À cet effet, il convient de développer la méthode des compétences clés au-delà de l'environnement scolaire, dans l'éducation et la formation des adultes et dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en liaison avec le processus de Copenhague, et de veiller à ce que les acquis de l'enseignement supérieur soient mieux adaptés aux besoins du marché du travail. Cela signifie également que de nouvelles méthodes d'évaluation et d'attestation des compétences transversales clés — qui comprennent

notamment la faculté d'apprendre à apprendre, les compétences civiques et sociales, le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise et la conscience et l'expression culturelles ⁽²⁾ — qui sont nécessaires pour accéder à l'emploi et poursuivre l'apprentissage doivent être élaborées;

- Il importe de trouver un «langage commun» qui fasse le lien entre le monde de l'éducation et de la formation et celui du travail pour permettre aux citoyens et aux employeurs de voir plus facilement dans quelle mesure les compétences clés et les acquis de l'apprentissage sont pertinents au regard des tâches et des emplois concernés. La mobilité professionnelle et géographique des citoyens s'en trouverait également facilitée;
- Pour améliorer les compétences des citoyens et, ainsi, mieux les armer pour l'avenir, les systèmes d'éducation et de formation doivent aussi s'ouvrir davantage et mieux s'adapter au monde extérieur;

SOULIGNANT QUE

- Les enjeux évoqués ci-dessus appellent des mesures tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, dans le cadre des domaines d'action prioritaires spécifiquement planifiés pour la période 2009-2011 (premier cycle de travail de l'ET 2020). La méthode fondée sur les compétences clés devrait être pleinement mise en œuvre dans les écoles, notamment afin de faciliter l'acquisition des compétences clés et d'acquis de l'éducation et de la formation de qualité par les élèves menacés d'échec scolaire et d'exclusion sociale. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation doivent évoluer et la formation initiale et continue de tous les enseignants, formateurs et chefs d'établissement doit être soutenue conformément à la stratégie axée sur les compétences;
- Toutefois, il est également nécessaire, désormais, de clarifier et d'envisager de renforcer le lien entre les différentes initiatives européennes qui existent et visent à améliorer les compétences des citoyens et à mettre davantage l'accent sur les acquis de l'éducation et de la formation, ainsi que de mettre au point une méthode cohérente pour ce faire. Il conviendrait à cet effet de mettre à profit les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation concernant les compétences clés et du cadre européen des certifications (CEC) et de faire le lien avec l'acquisition de compétences et les acquis de l'apprentissage dans tous les cadres pertinents et à tous les niveaux. À cet égard, il y a lieu aussi de tendre à une amélioration et à un renforcement systématiques de l'acquisition de compétences en matière d'éducation et de formation, ainsi que sur le lieu de travail;

INSISTE, PAR CONSÉQUENT, SUR L'IMPORTANCE D'AGIR DANS LES DOMAINES SUIVANTS

- Il faut s'efforcer de montrer l'utilité des compétences clés à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, ainsi qu'à chaque étape et dans toutes les circonstances de la vie. Outre la nécessité de favoriser la mise en œuvre des compétences clés dans les domaines définis dans la recommandation de 2006, il conviendrait également de veiller à faire le meilleur usage de la recommandation afin de favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie au-delà de la scolarité obligatoire;

⁽¹⁾ JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.

⁽²⁾ JO L 394 du 30.12.2006, p. 10 et JO C 119 du 28.5.2009, p. 4.

- Il faudrait déployer davantage d'efforts pour soutenir l'acquisition, la mise à jour et le développement de tout l'éventail des compétences clés dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation et de la formation des adultes;
 - Afin de doter les étudiants des compétences requises par le marché du travail, ainsi que pour les activités de formation continue et de recherche, il faudrait donner la priorité, dans l'enseignement supérieur, à l'acquisition et au développement des compétences clés, ainsi qu'à leur mise à jour. Il est particulièrement important que les établissements d'enseignement supérieur permettent aux étudiants de développer leur aptitude à communiquer dans des langues étrangères, le cas échéant, et d'acquérir un ensemble solide de compétences clés transversales, car celles-ci sont indispensables pour acquérir d'autres qualifications, s'adapter à des environnements de travail variés et être des citoyens actifs.
 - La conception des programmes, l'enseignement, l'évaluation et les conditions d'apprentissage devraient toujours être fondés sur les acquis de l'apprentissage, à savoir les connaissances, les qualifications et les compétences que les apprenants doivent acquérir. L'accent devrait être mis en particulier sur les compétences clés transversales qui nécessitent l'application de méthodes innovantes et interdisciplinaires. Pour assurer la transition vers une approche fondée sur les compétences, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour que les enseignants, les formateurs et les chefs d'établissement soient capables d'assumer les rôles nouveaux qui découlent de cette approche. Ce processus pourrait s'appuyer sur des partenariats renforcés entre les établissements d'enseignement et de formation et le monde extérieur, en particulier le monde du travail;
 - Il faudrait également déployer davantage d'efforts pour évaluer, enregistrer et attester les compétences que les citoyens acquièrent tout au long de leur vie dans un cadre d'apprentissage formel, non formel ou informel afin d'obtenir un emploi et d'accéder à la formation continue, ainsi que pour prendre une part active à la société. Des parcours d'éducation et de formation flexibles peuvent améliorer les possibilités d'emploi des citoyens et faciliter la mise au jour de l'évolution de leurs compétences, ainsi que de leurs besoins futurs en matière d'apprentissage. L'efficacité des outils de recensement et d'enregistrement des qualifications pourrait s'améliorer si toutes les parties prenantes de l'éducation et de la formation ainsi que du marché du travail pouvaient adopter une terminologie et une approche normalisées en matière de classification;
- Cedefop, il conviendrait notamment, à cet effet, de davantage prendre en compte les compétences clés transversales dans les programmes, les évaluations et les qualifications, de promouvoir la créativité et l'innovation en mettant au point des méthodes d'enseignement et d'apprentissage spécifiques et de mettre en place des partenariats entre les établissements d'enseignement et de formation, les entreprises et la société civile;
- Soutenir la formation initiale et continue pour l'ensemble des enseignants, des formateurs et des chefs d'établissement, tant dans l'enseignement général que dans l'enseignement et la formation professionnels, notamment afin que ceux-ci soient capables d'assumer les rôles nouveaux qui découlent de l'approche fondée sur les compétences;
 - Engager des travaux destinés à préciser la manière dont les compétences clés peuvent être développées et adaptées en permanence pour répondre aux défis que chacun doit surmonter tout au long de l'apprentissage et de la vie professionnelle, en examinant et en renforçant, entre autres, l'évaluation des compétences clés à différents niveaux d'enseignement et de formation. Il convient d'examiner en particulier s'il y a lieu d'établir un lien entre les niveaux de référence fondés sur les acquis, qui découlent de la mise en œuvre dans les États membres du CEC et du cadre des compétences clés;
 - Travailler, en collaboration avec les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi et d'autres parties prenantes, à l'élaboration d'un langage commun — ou d'une terminologie normalisée — couvrant le cadre européen des compétences et des métiers (ESCO). Ce langage commun devrait viser à améliorer l'articulation entre les compétences acquises dans le cadre de processus d'apprentissage et les besoins des différents secteurs d'activités et du marché du travail et, ainsi, jeter un pont entre le monde de l'enseignement et de la formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part. Il pourrait à la fois soutenir et mettre à profit la mise en œuvre du CEC, en facilitant la description, la catégorisation et la classification de l'offre d'éducation et de formation, des acquis/expériences individuels en matière d'apprentissage, ainsi que des possibilités d'emploi connexes. L'objectif général serait d'aider les citoyens, les services publics de l'emploi, les conseillers professionnels, les conseillers d'orientation et les employeurs à mieux comprendre l'utilité des acquis de l'apprentissage dans le cadre des qualifications nationales pour accomplir des tâches et des activités professionnelles, et à utiliser le «langage commun» afin de mieux faire coïncider l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION À

- Favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'initiatives nationales dans les domaines mentionnés ci-dessus. Conformément aux domaines d'action prévus pour la période 2009-2011 (premier cycle de travail de l'ET 2020) et en faisant le meilleur usage de l'expertise et du concours permanent du
- Développer et promouvoir, en collaboration avec tous les acteurs concernés, la reconnaissance des apprentissages non formels et informels, afin de permettre aux citoyens de poursuivre un apprentissage et intégrer le marché du travail;

- Développer le cadre Europass en tenant compte de la mise en œuvre du CEC et afin d'enregistrer et de mettre en évidence plus efficacement les connaissances, les compétences et les qualifications acquises par les citoyens tout au long de leur vie dans des conditions d'apprentissage variées, y compris en envisageant la mise au point d'un «passport des qualifications individuelles» sur la base d'éléments existants du cadre Europass;
- Poursuivre les travaux portant sur le recensement des connaissances, qualifications et compétences émergentes qui sont requises à des fins professionnelles ou d'apprentissage, tout en tenant compte de l'importance des systèmes d'orientation professionnelle, afin de soutenir les citoyens dans les efforts qu'ils déploient pour trouver et créer des

emplois nouveaux et de meilleure qualité et afin de mesurer et d'analyser les éventuels décalages entre l'offre et la demande de compétences;

INVITE LA COMMISSION À

Rendre compte au Conseil, d'ici la fin 2011, de la façon dont le programme énoncé dans les présentes conclusions pourrait être poursuivi et à collaborer avec les États membres et les parties intéressées en vue de sa mise en œuvre, conformément aux priorités fixées dans les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi que dans le cadre de la stratégie Europe 2020.